

## CONDITIONS GENERALES SECO SURVEY

1. SECO Survey n'est valablement engagé qu'à la suite de la réception d'un bon de commande répondant exactement aux conditions de son offre. À défaut de stipulation contraire expressément mentionnée sur le bon de commande, les présentes conditions générales s'appliquent.
2. SECO Survey se réserve le droit de modifier son offre si la quantité et/ou la nature des prestations à envisager pour la bonne fin des travaux diffère(nt) de celle(s) prévue(s) sur le bon de commande.
3. Toute facture est payable au comptant dès réception de celle-ci par le cocontractant.
4. Toute facture impayée à son échéance portera immédiatement intérêt au taux de 12% l'an, sans mise en demeure préalable. Les montants restant dus à SECO Survey seront en outre majorés d'une indemnité forfaitaire de 10% avec un minimum de 25 €.  
  
Dans l'hypothèse où le client devrait être considéré comme consommateur au sens de la loi du 14 juillet 1991, l'indemnité forfaitaire précitée serait également applicable à SECO Survey dans le cas où elle n'exécute pas ses propres obligations contractuelles (clause de réciprocité).
5. Toute contestation doit être adressée par lettre recommandée à SECO Survey, dans les 10 jours à compter de la remise des rapports de travaux. À défaut, la facture sera considérée comme incontestée en temps utile.
6. En cas de litige, SECO Survey, engage sa responsabilité limitée au montant de la prestation.
7. Les délais convenus pour l'exécution des travaux ne sont qu'approximatifs, SECO Survey, s'engageant à mettre tout en œuvre pour exécuter la commande dans les délais prévus. SECO Survey, ne sera pas redevable de dommages et intérêts en cas de retard dans l'exécution des travaux si celui-ci est causé directement ou indirectement par un tiers ou par le cocontractant.
8. SECO Survey se réserve le droit d'exiger des garanties en vue de la bonne exécution des engagements et ce, à n'importe quel stade d'exécution de la commande. À défaut d'obtenir des garanties dans un délai raisonnable, SECO Survey, se réserve le droit de cesser les travaux et d'ester en justice en vue de la résolution du contrat accompagnée de dommages et d'intérêts.
9. En cas de litige, les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire d'Eupen sont seuls compétents.
10. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le bon de commande. Toute nouvelle prestation fera l'objet d'une demande complémentaire. Toute demande spécifique devra être clairement stipulée sur le bon de commande sous peine de ne pas être considérée.  
  
Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations et n'étant pas stipulés sur le bon de commande ne sont pas compris dans les prix indiqués. Toute prestation entamée est due intégralement.
11. Le prix comprend l'ensemble du matériel (Station Totale de type Leica) nécessaire à la prestation normale des interventions. Il ne comprend pas, entre autres, les plans non mentionnés et les éléments non conventionnels (plaquettes, matériel d'accès spécifique,...). Dans le cadre d'interventions le samedi, le dimanche ou durant la nuit, un coefficient multiplicateur de respectivement 1.5, 2 et 2 sera adaptés par rapport aux prix précités. La T.V.A. sur les honoraires est à charge du maître de l'ouvrage. Le maître de l'ouvrage mettra à disposition tous les plans et documents nécessaires à l'élaboration du dossier. Les différentes données en votre possession (en possession de votre bureau d'Architecte et/ou d'Ingénieurs-Conseils et utilisés par ce bureau) pour réaliser ces travaux nous seront transmis dès le début de notre mission et au fur et à mesure de leur évolution éventuelle. Afin de minimiser les désagréments de notre visite pour les occupants des lieux et nous permettre de respecter les prix proposés, l'accès aux locaux et aux sites devra être garanti durant l'entièreté de nos interventions. De même, ceux-ci devront être dégagés afin de pouvoir accéder aux points caractéristiques.
12. Suivant le RGPD les informations personnelles concernées sont enregistrées dans nos fichiers clients et principalement utilisées dans son fichier de clients et principalement utilisés pour l'exécution du contrat ainsi que la facturation.  
Ces informations seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution du contrat et le traitement de la facturation.  
Pendant cette période nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.  
L'accès aux données personnelles est strictement limité à notre personnel affecté à la gestion du contrat. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution des tâches sous-traitées nécessaires à la gestion du contrat, sans qu'aucune autorisation du client ne soit nécessaire. Il est précisé que dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime tel qu'une obligation légale ou judiciaire.  
Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018 le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore la limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [info@geo314.eu](mailto:info@geo314.eu). S'il ne vous est pas donné satisfaction, vous avez la possibilité de saisir l'Autorité de protection des données.